

Prolongation de l'IRL IFCAM

**Commission de la recherche du conseil académique
du 4 avril 2024
Délibération 2024/04/CR-020**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment les articles 41 et 42 ;

Vu la délibération 2023/11/CR-046 de la commission de la recherche en date du 14 novembre 2023 fixant la proposition de répartition du budget de la recherche pour l'exercice 2024 ;

Vu la délibération 2023/12/CR-053 de la commission de la recherche en date du 8 décembre 2023 fixant les montants des dotations 2024 aux structures de recherche, GIS et aux laboratoires internationaux ;

Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche donnent un avis favorable à la prolongation de la participation de l'UT3 à l'IRL Indo-French center for applied mathematics (IFCAM) jusqu'en 2025 et à l'attribution d'une dotation de 2 000 € pour l'exercice budgétaire 2024.

Toulouse, le 8 avril 2024



La Présidente,



Odile Rauzy

Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 33

Nombre de voix favorables : 33
Nombre de voix défavorable : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prend pas part au vote : 0